

Extrait du Vivre les paysages | CD54

<http://vivrelespaysages.cg54.fr/4-2-favoriser-une-revalorisation.html>

4-2-Favoriser une revalorisation écologique et paysagère des sites d'extraction de matériaux

- Recommandations - Les recommandations pour les paysages naturels -
Date de mise en ligne : vendredi 28 juin 2013

Vivre les paysages | CD54

Éléments de contexte

Rappel des fondements des paysages de l'eau

- ▶ L'eau et les activités : des cours d'eau exploités et aménagés.
- ▶ Les extractions de matériaux : un grignotage des fonds de vallées
- ▶ Les activités de loisirs liées à l'eau

Rappel des processus de transformation des paysages

- ▶ L'artificialisation des fonds de vallée : extraction de matériaux ([gravières](#) et sablières), urbanisation, industrialisation et disparition des prairies humides

Objectifs visés

- ▶ Revaloriser les paysages et les milieux des fonds de vallées
- ▶ Offrir des sites de nature attractifs
- ▶ Améliorer le fonctionnement hydraulique du territoire
- ▶ Contribuer à la trame verte et bleue du département

Valeurs paysagères concernées

[4- L'omniprésence et la proximité des espaces de nature](#)

Unités de paysage particulièrement concernées

- 5. Les Côtes de Toul
- 6. La vallée urbanisée de la Moselle
- [7. Les Boucles de la Moselle](#)
- 9. Nancy et sa couronne
- 12. La vallée de la Meurthe
- 14. La Moselle sauvage

Recommandations

- ▶ Réemployer prioritairement les gravats existants issus des chantiers de démolition
- ▶ Fonder la stratégie spatiale d'exploitation des carrières sur la base d'une étude paysagère approfondie à l'échelle départementale, menée par des spécialistes (paysagiste, écologue...)
- ▶ Faire appel à des hommes de l'art (paysagistes, écologues, hydrauliciens...) dès l'amont de l'opération pour définir les conditions de création, de gestion et de reconversion des carrières en intégrant notamment les enjeux écologiques
- ▶ Mettre en scène l'exploitation des carrières dans le paysage, sans nécessairement la masquer derrière des merlons et clôtures industrielles ; valoriser le paysage de l'interface entre l'exploitation et le territoire d'accueil
- ▶ Créer des zones humides biologiquement riches à l'occasion de la remise en état/requalification des gravières engagée par l'exploitant au moment de l'arrêt de l'exploitation

4-2-Favoriser une revalorisation écologique et paysagère des sites d'extraction de matériaux

- ▶ Proposer des aménagements ou réaménagements tenant compte des éléments préexistants
- ▶ Ouvrir les sites reconvertis au public en tirant parti de la présence des étangs : visuellement ou physiquement

La réalisation de cette action comporte deux volets :

- le volet acquisition, sans lequel aucune valorisation et ouverture au public ne sera possible
- le volet aménagement des étangs acquis pour leur restauration écologique et leur ouverture au public

>Volet acquisition

- ▶ Cette mesure dépend de l'acquisition de plusieurs étangs par les communes et communautés de communes. Les étangs les plus appropriés sont ceux qui jouxtent les rivières, qui ne sont pas accompagnés de bâtiments, et qui présentent des surfaces terrestres assez importantes pour aménager des sentiers et laisser une place à la végétation sauvage.
- ▶ Ce volet peut être mené par les animateurs Natura 2000 ayant des compétences en foncier.

>Volet aménagement

- ▶ Ce volet pourra être réalisé avec l'appui technique et l'aide financière du service des Espaces Naturels Sensibles du Conseil général
- ▶ Il devra comprendre des actions comme : le reprofilage de certaines berges pour permettre le développement de roselières d'intérêt faunistique (nidification des oiseaux, frai des poissons).
- ▶ Le rééquilibrage régulier des cortèges piscicoles (au moins tous les trois ans) par une pêche totale et un rempoissonnement réfléchi.
- ▶ La pêche de rééquilibrage peut être confiée à un pisciculteur professionnel, et réalisée en fin d'automne ou hiver, à l'aide de filets. Pour maximiser l'intérêt écologique, celui-ci devrait être orienté vers la production de petits poissons, et éviter les gros poissons du type Carpe ou Brème, qui ont un fort impact sur les herbiers aquatiques, supports de faune, ou sur le zooplancton.

Créer des zones humides biologiquement riches à l'occasion de la remise en état/requalification des gravières



Anciennes gravières de Pont-à-Mousson revalorisées



Un exemple de gravière réhabilitée en site de pêche «NO KILL». Gondreville

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

Acteurs et partenaires

- ▶ Les communes et intercommunalités
- ▶ Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle
- ▶

4-2-Favoriser une revalorisation écologique et paysagère des sites d'extraction de matériaux

- Le Conseil Régional de Lorraine
- ▶ Les services de l'Etat (DREAL)
- ▶ Le PNRL
- ▶ Les carrières

Outils et moyens existants ou à mobiliser

Règlementaires :

- ▶ SDAGE
- ▶ [Le Schéma départemental des carrières \(2010\)](#)

Informatifs :

- ▶ Guide 'paysage environnement développement' concernant le fond de vallée de la Moselle réalisé par l'ADEVAL, le Pays Val de Lorraine et le PNRL, qui rappelle le cadre réglementaire de l'exploitation des matériaux de fond de vallée et les articles de loi permettant de valoriser les ancienne carrières du point de vue paysager et écologique. Il propose les bases d'une réflexion globale à l'échelle de la vallée pour la réaménager et la gérer.